

DÉPARTEMENT
LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT

SAINT NAZAIRE

Effectif légal
du conseil communautaire

42

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

PROCÈS-VERBAL

DE L'ELECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT

SEANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, à son siège, 2 rue du Docteur Ange Guépin, ville de Pornic, sur la convocation de ses membres dûment adressée par le Président de l'EPCI, le vingt et un septembre deux mille vingt-trois, pour procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

Étaient présents, excusés ou absents les conseillers communautaires suivants :

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Pascale BRIAND, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Jean-Bernard FERRER, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, Mme Claire HUGUES, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, M. Dominique MUSLEWSKI, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, Mme Virginie ROTHAIS, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Excusés : Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, M. Joël HERBIN, M. Antoine HUBERT, Mme Karine MICHAUD, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT, M. Hervé YDE.

Absent : M. Frédéric ERAUD.

Pouvoirs : Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, M. Joël HERBIN à Mme Marie-Paule MARIE, Mm Karine MICHAUD à M. Pierre MARTIN, M. Rémy ROHRBACH à Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Danielle VINCENT à M. Daniel BENARD, M. Hervé YDE à Mme Pascale BRIAND.

Décompte du quorum :

Conseillers en exercice : 42 (Quorum : 22) - En service : 33 - Pouvoirs : 7 - Votants : 40

Ordre du jour

1. Election d'un nouveau vice-président

Monsieur le Président a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 33 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Mme Laurence BRETON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

1. Election du 9^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président a expliqué que suite à la démission de Monsieur Bernard MORILLEAU, Maire de Sainte Pazanne, et 1er vice-président de Pornic aggro Pays de Retz, un poste de vice-président est vacant.

Le conseil communautaire s'est prononcé par délibération sur le maintien des postes de vice-présidents au nombre de 9 et a décidé que tous les postes soient relevés d'un cran et que le nouveau vice-président élu occupera le poste de 9^{ème} vice-président.

Monsieur Le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-Président qui siégera automatiquement au sein du bureau communautaire.

Avant de procéder à l'élection, le Président rappelle que par renvoi aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« le Président et les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. »

Constitution du Bureau :

Le Conseil Communautaire fait désigner deux assesseurs :

- Mme Christiane VAN GOETHEM
- Mme Brigitte DIERICX

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote, fait constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni et dépose lui-même son bulletin dans l'urne.

Le nombre de conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le Bureau en application de l'article L. 66 du code électoral sont sans exception signés par les membres du Bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins ont été annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'est pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

Premier tour de scrutin

Appel de candidatures

Sont candidats :

- Madame Eloïse BOURREAU-GOBIN
- Monsieur Gérard ALLAIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants : 40

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 40

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

A obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en lettres)
BOURREAU-GOBIN Eloïse	19	Dix-neuf
ALLAIN Gérard	20	Vingt

M. Gérard ALLAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

PRESIDENT	BRARD Jean-Michel
1 ^{er} Vice-président	BRIAND Pascale
2 ^{ème} Vice-président	CAUDAL Claude
3 ^{ème} Vice-président	MARCHAND Séverine
4 ^{ème} Vice-président	DROUET Jacky
5 ^{ème} Vice-président	PLACE Nadège
6 ^{ème} Vice-président	LEAUTE Gaëtan
7 ^{ème} Vice-président	MARTIN Pierre
8 ^{ème} Vice-président	PRIEUR Jacques
9 ^{ème} Vice-président	ALLAIN Gérard
Membre du Bureau	FERRER Jean-Bernard
Membre du Bureau	CALARD Isabelle
Membre du Bureau	RIPOCHE Jacques
Membre du Bureau	RELANDEAU Françoise
Membre du Bureau	NORMAND Luc
Membre du Bureau	BOURREAU-GOBIN Eloïse
Membre du Bureau	MELLERIN Bernadette
Membre du Bureau	ROTHAIS Virginie
Membre du Bureau	HUGUES Claire
Membre du Bureau	VAN GOETHEM Christiane
Membre du Bureau	BARBE Edgard
Membre du Bureau	DIONNET Monique
Membre du Bureau	VINCENT Danièle

3. Observations et réclamations ¹

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, à 20 h 00, en double exemplaire ² a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU VICE-PRESIDENT

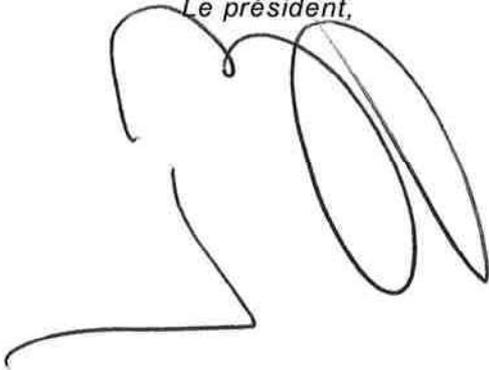
FEUILLE DE PROCLAMATION
annexée au procès-verbal de l'élection
du 27 septembre 2023

NOM ET PRÉNOM DES CONSEILLERS
(dans l'ordre de leur élection)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le conseiller (en chiffres)
M.	ALLAIN Gérard		Neuvième Vice-Président	20

Fait à Pornic, le 27 septembre 2023

Le président,



Les assesseurs,



Le secrétaire,

